





PLAN D'ACTION DE LA FRANCE

Il est très difficile en France de chiffrer l'impact du sepsis car peu d'études ont été menées sur le sujet.

Afin de mettre en place une stratégie active de lutte contre le sepsis en France, un rapport sur l'état des lieux de la prévention, du diagnostic et de la prise en charge du sepsis a été réalisé par le Pr Djillali Annane en collaboration avec les sociétés savantes concernées et remis au directeur général de la Santé, le Pr Jérôme Salomon, en 2018.

S'appuyant sur les recommandations émises lors de l'Assemblée générale de l'OMS le 29 mai 2017, le rapport propose 10 mesures à mettre en place :

1. **Définir un parcours de soin spécifique pour le sepsis**, à travers la constitution d'un protocole de soins comprenant 4 sections : épidémiologie, prévention, diagnostic précoce et soins.
2. **Sensibiliser le grand public** par l'élaboration d'un programme de communication sur le sepsis, quels que soient les supports : sites Internet, réseaux sociaux, médias, événements...
3. **Sensibiliser l'ensemble des professionnels de santé** par l'élaboration d'un programme de communication sur le sepsis : médecins généralistes et spécialistes, pharmaciens, paramédicaux, SAMU...
4. **Dispenser à tous les étudiants de 3ème cycle un enseignement socle sur le sepsis**, de manière obligatoire.
5. **Dispenser à tous les professionnels de santé une formation sur le sepsis** accessible en formation continue et tout au long de leur carrière.
6. **Créer les conditions nécessaires au financement de la recherche sur le sepsis** en mettant le sepsis au cœur des priorités des programmes nationaux de financement.
7. **Créer les conditions nécessaires au dynamisme de la recherche translationnelle et clinique sur le sepsis** en repensant les stratégies de recherche (publique et privée) sur le sepsis.
8. **Promouvoir la recherche en santé publique et en sciences sociales sur le sepsis** et mettre en place une étude épidémiologique au niveau national pour identifier les caractéristiques du sepsis (incidence, facteurs de risques, mortalité...).
9. **Définir le sepsis comme une catégorie majeure de diagnostic** dans le cadre du codage appliquant la classification internationale des maladies.
0. **Mettre en place un suivi épidémiologique national du sepsis** (y compris post sepsis) pour orienter les actions nationales de lutte contre le sepsis.